

# Conditions générales de vente (CGV)

Les présentes CGV déterminent les droits et obligations des personnes qui souhaitent s'inscrire au colloque « Les libéralités complexes depuis la loi du 23 juin 2006 : analyse et perspectives d'évolutions à la lumière du droit comparé », ci-après nommé « l'évènement » co-organisé par l'Equipe de Recherche Louis Josserand de la Faculté de Droit et l'Association des Étudiants en Droit Notarial Interne de l'Université Jean Moulin Lyon 3,

Les CGV détaillées ci-après sont acceptées lors de l'inscription et du règlement des frais de participation à l'évènement organisé le 19/05/2026.

## Public concerné

L'évènement est ouvert aux professionnels des secteurs publics et privés, aux enseignants-chercheurs, aux étudiants et plus généralement aux membres de la communauté scientifique.

L'accès à l'évènement se fait sur inscription, en ligne. L'inscription est payante.

## Tarif et paiement

Les frais de participation à l'évènement sont les suivants :

- 390€ TTC (soit 354,55€ HT) pour les professionnels, les avocats et les notaires
- Gratuit pour les enseignants-chercheurs, les magistrats, les étudiants, les élèves-avocats, les notaires stagiaires non-diplômés

Le paiement sera réalisé en ligne par carte bancaire. Le participant garantit à l'université Jean Moulin Lyon 3 qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement par carte Bancaire lors de la passation de sa commande.

## Services

L'inscription donne droit à la participation aux conférences, ateliers, visites prévues dans le programme de la période payée.

## Modalités d'inscription

Dans le cadre du processus d'inscription et de paiement, le Participant devra préciser les informations suivantes :

- Nom et prénom ;
- Adresse courriel ;
- Emploi, fonctions ;
- Nom de l'établissement de rattachement ou de l'entreprise.

Le paiement en ligne s'effectue via la plateforme «<https://evenements.univ-lyon3.fr/colloqueelj.aspx> ».

Après règlement des frais, l'inscription est considérée comme complète pour l'évènement. L'université Jean Moulin se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute inscription, quel que soit son niveau d'exécution, en cas de défaut de paiement.

En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En procédant au règlement, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation.

## Propriété intellectuelle

Les interventions présentées lors de l'évènement sont des œuvres de l'esprit au sens de l'article L. 112-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI).

Leurs auteurs – les intervenants – sont donc propriétaires des droits moraux et patrimoniaux qui y sont attachés. Ce droit de propriété est exclusif et opposable à tous (article L. 111-1 du CPI).

Il en résulte notamment qu'aucune reproduction, représentation, modification, publication, totale ou partielle du contenu d'une intervention, ne pourra se faire sans l'accord préalable de son auteur (article L. 122-1 et suivants du CPI).

Les seules exceptions à cette règle sont limitativement énoncées à l'article L. 122-5 du CPI qui autorise, entre autres, les représentations privées et gratuites effectuées dans le cercle familial, les analyses et courtes citations et les revues de presse.

## Protection des données à caractère personnel

La récolte des informations via le formulaire d'inscription pour l'évènement constitue un traitement de données à caractères personnelles. L'université Jean Moulin agit en tant que responsable du traitement.

Le traitement de ces données est régi par les dispositions du règlement européen UE n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (dit « règlement général sur la protection des données) et par la Loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés.

Les données sont uniquement recueillies dans le but d'organiser l'évènement et d'assurer les inscriptions des participants.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de celles-ci, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime. Il peut exercer ces droits en s'adressant au délégué à la protection des données à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessous, en joignant un justificatif valide de son identité.

Pour toute demande de précisions ou requête, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'Université Jean Moulin Lyon3 :

- Adresse postale : Université Jean Moulin – délégué à la protection des données, 1C, Avenue des Frères Lumière CS 78 242, 69 372 Lyon Cedex 08,
- Adresse courriel : [dpd@univ-lyon3.fr](mailto:dpd@univ-lyon3.fr)

L'université Jean Moulin s'engage à :



- ne pas utiliser ces données pour des finalités autres que l'organisation de l'évènement et le suivi financier des inscriptions des participants,
- ne pas conserver les données à caractère personnel à l'issue de l'évènement,
- communiquer à tous les participants qui le souhaitent, leurs données personnelles récoltées lors de l'inscription et, le cas échéant, à les rectifier ou les supprimer s'il en fait la demande expresse.

## **Droit applicable, règlement des conflits**

Les relations entre l'Université Jean Moulin 3 et le participant sont régies par le droit français. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige survenant à l'occasion de l'inscription ou du déroulement du colloque. À défaut de règlement, tout litige sera soumis au Tribunal administratif de Lyon.